

## La bibliothèque et ses archives administratives : l'actualité de la question et la Bibliothèque de Genève comme exemple<sup>1</sup>

Christine Tourn

### Des archives administratives

La bibliothèque du 21<sup>e</sup> siècle poursuit la numérisation de ses catalogues et de ses collections. Elle déploie des trésors d'ingéniosité pour la mise en valeur de ses fonds et de ses compétences. Sur la toile comme entre ses murs, elle aligne bases de données, prestations personnalisées et expositions, tout en se profilant dans les réseaux sociaux.

Cette contribution est une incursion dans le cœur de la ruche. Elle aborde de façon générale les archives administratives de la bibliothèque du point de vue de l'historien, du bibliothécaire<sup>2</sup> et particulièrement de l'archiviste. Puis elle se focalise sur le cas de la Bibliothèque de Genève (BGE). La perspective est ici archivistique. Il n'est donc question ni de bibliothéconomie ni des «archives» sur lesquelles veillent certaines bibliothèques, soit ordinairement des manuscrits, des fonds d'archives privées de personnes ou de collectivités.

En termes archivistiques, les archives administratives d'une bibliothèque sont les documents produits ou reçus par elle dans le cadre de ses activités, quels que soient leur nature et leur support. Ce sont les documents journalièrement produits pour gérer le personnel et l'infrastructure, acquérir, cataloguer, conserver et communiquer les collections. La plupart sont à usage interne et ne sont pas publiés : procès-verbaux, circulaires, index des cotes, correspondances avec les usagers ou procédures pour le prêt. Une minorité est publiée : catalogues, articles scientifiques, rapports annuels ou politiques d'acquisition.<sup>3</sup>

Depuis l'avènement de l'informatique, ces documents sont en croissance exponentielle et incontrôlée. De plus, ils changent de support, de type, voire de contenu. Voici un exemple rencontré à la BGE. Il s'agit du registre de consultation des ouvrages en salle de lecture. Jusqu'en 1916, y étaient consignées manuellement date, nom du lecteur, cotes et auteurs des ouvrages consultés à des fins de contrôle des transactions. Puis les données sont consignées de façon toujours plus succincte et n'ont plus que des fins statistiques. Actuellement, ce type de registre est remplacé par le logiciel Virtua, où sont inscrites les transactions du prêt à domicile comme celles des consultations sur place. Or dès 2009, les données de l'historique des transactions liées à l'exemplaire antérieures d'une année sont effacées au mois de janvier de chaque année. Le but de cette mesure est d'être en conformité avec la *Loi cantonale*

<sup>1</sup> Cet article est une version condensée et mise à jour du travail de Master MAS AIS.

<sup>2</sup> Par commodité, le terme «bibliothécaire» désigne ici tout collaborateur de bibliothèque.

<sup>3</sup> Pour une typologie plus étoffée, voir Anderhub, Andreas: Grundzüge einer Quellenkunde zur Bibliotheksgeschichte. In: Vodosek, Peter (Hg.): Bibliotheksgeschichte als Wissenschaftliche Disziplin: Beiträge zur Theorie und Praxis. Hamburg 1980, p. 142–156.

genevoise sur la protection des données (LITAO du 17 décembre 1981).<sup>4</sup> La bibliothèque n'autorise donc pas l'établissement d'un profil de personnalité lié aux transactions – ce qui la distingue des librairies en ligne, qui récoltent soigneusement les données à des fins commerciales. La protection de la sphère privée du lecteur est ainsi garantie, même si celui-ci souhaiterait conserver un historique de ses transactions à des fins personnelles.

Pour l'historien du futur, cette mutation ne permettra pas de retracer les centres d'intérêts des lecteurs. Une étude telle que celle de Bernard Gagnebin, basée sur le registre des ouvrages consultés en salle de lecture de la BGE, éclairant les séjours de Lénine et de Mussolini dans la cité, ne sera plus possible.<sup>5</sup> Les critères de confidentialité et de protection des données priment désormais sur la valeur historique.

Ce type de mutation n'est pas un épiphénomène. Il concerne désormais les processus d'acquisition, de catalogage et de prêt qui peuvent être gérés par un même logiciel bibliothéconomique, comme Virtua dans le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO). Ce phénomène est à considérer dans tout traitement des archives de bibliothèques.

Mais c'est d'abord le phénomène d'augmentation implacable de la masse qui nécessite une prise en charge archivistique. En effet, dans une bibliothèque comme ailleurs, papiers et dossiers informatiques s'accumulent de façon désorganisée. Cela est coûteux en temps, en argent, en espace et en énergie. Cela pose des problèmes d'organisation, de transmission des données, de fiabilité des documents et des décisions basées sur eux et tout simplement de localisation. Les activités de la ruche s'en trouvent entravées. Qui plus est, les obligations légales ne peuvent être honorées lorsque contrats et conventions sont égarés.

La mise en place d'un système de gestion des archives administratives tout au long de leur cycle de vie permet de résoudre nombre de ces problèmes. Il s'agit de traiter à la fois les archives courantes et intermédiaires (champ du records management) et les archives définitives (champ de l'archivistique traditionnelle) au moyen d'un système de Gestion intégrée des documents (GID).<sup>6</sup> Toutefois pourquoi les bibliothécaires auraient-ils besoin d'un tel système alors que ce sont des spécialistes de la gestion de documents et de la mémoire?

<sup>4</sup> La LITAO prévoit que «toute information concernant les emprunts de livre d'un lecteur est automatiquement effacée après deux ans». Voir la décision du Conseil des directeurs des grandes bibliothèques de Suisse occidentale (CDROM) du 30 mars 2009. <http://www.rero.ch/page.php?section=decision&pageid=d130&highlightWords=loi,données> (page consultée le 22 juin 2011) et La lettre de Rero 2 (2009), septembre. [http://www.rero.ch/page.php?section=actualite&pageid=lettre\\_rero](http://www.rero.ch/page.php?section=actualite&pageid=lettre_rero) (page consultée le 22 juin 2011).

<sup>5</sup> Gagnebin, Bernard: Mussolini a-t-il rencontré Lénine à Genève en 1904? In: Genève et l'Italie. Genève 1969, pp. 281–292. L'analyse de ce registre a pu préciser la durée du séjour de M. entre ses 18 visites à la Bibliothèque et constituer une liste des 16 ouvrages qu'il a consultés, faits constitutifs de sa formation intellectuelle et de son réseau social. Référence (selon la cotation introduite en 1985): BGE Arch. BPU Cc59, Consultation 23, 26 octobre 1903–4 juin 1904.

<sup>6</sup> Voir Roberge, Michel: La gestion intégrée des documents (GID) en format papier et technologiques. Québec 2009.

## Actualité de la question

«Es erscheint paradox, dass die Bibliotheken, die die Bewahrung der schriftlichen Überlieferung zu einer ihrer vornehmsten Aufgaben rechnen, dem Material über ihre eigene Vergangenheit recht oft so wenig Aufmerksamkeit gewidmet haben.»<sup>7</sup> C'est en 1980 que Peter Vodosek fait cet amer constat de la faible attention que portent les bibliothèques à leurs archives en tant que matériel pour écrire leur propre passé. La remarque interpelle. Est-elle toujours pertinente trente ans plus tard? Peut-elle se rapporter également aux archives courantes et intermédiaires qui façonnent le présent et le futur? Ce chapitre propose un bref parcours dans les archives de bibliothèques, redimensionnant ce constat de paradoxe.

La nature, la finalité, l'exploitation, l'état actuel du traitement de ces archives et les conditions d'accès liées soulèvent nombre de questions autant stimulantes que complexes. Les études sont aujourd'hui balbutiantes. Beaucoup d'enquêtes sont à mener pour faire un état de la question tant du point de vue historique, archivistique que bibliothéconomique.<sup>8</sup> Il s'agit ici d'un éclairage, nourri par des recherches bibliographiques et des sondages auprès de bibliothèques suisses.

Avant d'entrer dans le cœur de la bibliothèque, il faut préciser qu'une entité conserve des papiers intéressant notre propos: les archives de l'administration à laquelle sont rattachés la bibliothèque et de ce fait le centre d'archives y relatif. Un sondage dans les inventaires d'archives cantonales ou communales suisses a montré une grande hétérogénéité tant dans le type de documents conservés que dans les périodes documentées. Mais un constat s'impose: les documents propres au «métier», à la gestion spécifique des affaires de la bibliothèque ne s'y trouvent pas ou peu. En effet la bibliothèque elle-même ne verse que rarement ces documents. Elle les conserve généralement dans ses propres murs.

## Des archives pour l'Histoire

Il est des bibliothèques dont des séries de documents produits à l'interne au cours des siècles n'existent plus. Comme les livres, certains ont été victimes d'autodafés ou sont morts noyés suite à une rupture de conduite. D'autres ont disparu lors du départ à la retraite du directeur. Et s'ils n'ont pas quitté le bâtiment, ils attendent que leur sort soit réglé. Ils ornent les greniers et encombrant les bureaux. Faute de conditionnement et d'instruments de recherche adéquats, ils ne sont pas communicables. Ils sont invisibles et pour ainsi dire inexistant. C'est le degré zéro de la prise en charge archivistique.

<sup>7</sup> Vodosek, Peter: Ein Archiv zur Bibliotheksgeschichte. Das Walter-Hofmann-Archiv der Fachhochschule für Bibliothekswesen Stuttgart. In: Bibliotheksgeschichte 1980, pp. 159–169, p. 159. Il nuance: «Damit soll nicht gesagt sein, dass nicht einzelne, vor allem wissenschaftliche Bibliotheken umfangreiches Archivmaterial über ihre eigene Geschichte besitzen [...]»

<sup>8</sup> La synthèse de Yakel, Elizabeth; Colligan, Catherine A.: Public Library Records. Issues of Accountability and Access. In: Public Library Quarterly 2001, vol. 19/4, pp. 5–20, concernant 26 bibliothèques de lecture publique aux USA demeure à ma connaissance une exception. Les auteurs parviennent au même constat de pauvreté de la littérature et de faible gestion des «records», archives courantes et historiques.

Des bibliothèques pluriséculaires ou d'envergure universitaire traitent les fonds survivants. Elles leur attribuent un nom de collection et les mettent à la disposition des collaborateurs et des chercheurs. Ainsi dans le canton de Vaud, le fonds «Bibliothèque cantonale et universitaire (Archives)»<sup>9</sup> est répertorié dans la base de données du fichier général des fonds manuscrits. Cette base renvoie à un sommaire inventaire dactylographié. Le fonds est très rarement consulté bien qu'il soit d'une grande richesse. On peut voir là un corollaire entre l'absence de mise en valeur et l'état de la recherche. Il n'en demeure pas moins que le fonds existe, qu'il est décrit et qu'il est accessible. C'est là l'essentiel.

Rares sont les bibliothèques qui font un pas de plus. Elles mettent progressivement en valeur leurs archives historiques par le biais de publications ou d'instruments de recherche détaillés. Ainsi, à Vienne, la Bibliothèque nationale d'Autriche présente en ligne ses «Hausakten».<sup>10</sup> L'accès est donné à l'inventaire des archives de l'administration et de la direction générale dès 1575. A Paris, la Bibliothèque Nationale de France (BNF) a les moyens et la volonté de mettre fortement en valeur ses archives administratives.<sup>11</sup> Sélection, description, conservation, numérisation des instruments de recherche et des fonds, exploitation des documents entre autres par le Comité d'histoire de la Bibliothèque ou des appels d'offre pour l'établissement d'inventaires et d'études sur des fonds : on ne lésine pas sur les moyens pour valoriser un patrimoine prestigieux.

Tant les archives historiques de la BNF que celles d'une bibliothèque d'envergure moindre intéressent principalement deux utilisateurs : le bibliothécaire et l'historien. Ces documents, tant actifs qu'inactifs, sont indispensables au premier pour assurer la gestion courante de la bibliothèque. Ils renseignent sur le bâtiment, les collections, les changements structurels ou les groupes de travail. Ils participent également à la construction de l'identité professionnelle.

## De l'Histoire des bibliothèques

Quant à l'historien, il exploite ces sources selon de multiples perspectives. Il sont deux disciplines de la recherche historique qui font particulièrement leur miel de ces archives administratives : l'histoire du livre, foisonnante et bien ancrée, et l'histoire des bibliothèques. Cette dernière est discrète. Elle fait figure de discipline intrinsèquement liée à la première tout en demeurant marginale. Longtemps, elle a eu deux objets principaux : l'institution et ses collections. Ainsi, la commémoration d'une fondation ou le départ à la retraite d'un acteur émérite sont souvent occasion d'une publication. Collections précieuses, dons prestigieux ou éditeur suscitent également

<sup>9</sup> Cet inventaire (1988) complète l'inventaire sommaire des Archives de la BCU 1728–1967 (1970) conservé avec le fonds. Base de données, <http://fmp-web.unil.ch/BCU/FONDS/> (page consultée le 22 juin 2011).

<sup>10</sup> Archiv der ÖNB Online, [http://aleph.onb.ac.at/F?func=file&file\\_name=login&local\\_base=ARCH](http://aleph.onb.ac.at/F?func=file&file_name=login&local_base=ARCH) (page consultée le 9 janvier 2012).

<sup>11</sup> Archives de la BNF, [http://www.bnf.fr/fr/la\\_bnf/histoire\\_de\\_la\\_bnf/a.archives.bnf.html](http://www.bnf.fr/fr/la_bnf/histoire_de_la_bnf/a.archives.bnf.html) (page consultée le 9 janvier 2012).

l'intérêt. Cette histoire est majoritairement écrite par des bibliothécaires qui, comme les archivistes, sont souvent historiens. Ils sont donc à la fois auteurs et acteurs.

Depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques suscitent un intérêt croissant auprès des historiens de différentes disciplines ainsi que des bibliothécaires. Ils diversifient objets et approches : éducation, pratiques professionnelles, réseaux, matrice et agent des pouvoirs et des savoirs, situation dans un conflit armé, censure, lecture, architecture ou études genre. Et à l'heure où se profilent des bibliothèques dans lesquelles l'ouvrage relié n'est plus roi – à l'heure des éditions numériques et des Learning Center – l'intérêt se porte sur la bibliothèque comme lieu social.

Des structures institutionnelles, des réseaux de chercheurs, des contributions orales et écrites jalonnent ce renouveau. Le colloque international tenu à Göttingen en 2003: *Bibliothek als Archiv. Bibliotheken, Kultur- und Wissenschaftsgeschichte* est emblématique. En effet, ses éditeurs le présentent comme un « plaidoyer pour une histoire des bibliothèques ouverte et interdisciplinaire ». <sup>12</sup> En France, deux récentes journées d'études sont à signaler : « Les bibliothèques et leurs archives. Droit et patrimoine » <sup>13</sup> à Villeurbanne en 2009 et « L'histoire des bibliothèques : état de la recherche » <sup>14</sup> à Paris en 2010.

Dans le domaine des publications, il faut signaler deux revues spécialisées anglo-saxonnes qui renouvellent leurs approches. Ainsi *Library & Information History* <sup>15</sup> et *Libraries and the Cultural Record*. <sup>16</sup> C'est encore en anglais que sont publiés deux instruments de travail : *Encyclopedia of library history* (1994) et *International dictionary of library histories* (2001). <sup>17</sup> Leurs bibliographies témoignent du lent renouveau. Dans l'hexagone, après avoir témoigné d'un vide historiographique, l'*Histoire des bibliothèques françaises* en quatre volumes (1988–1992, revue et augmentée en 2009) a accompagné un renouvellement de la recherche. <sup>18</sup>

<sup>12</sup> Bödeker, Hans Erich; Saada, Anne (dir.): *Bibliothek als Archiv. Bibliotheken, Kultur- und Wissenschaftsgeschichte*. Göttingen 2007. Voir en particulier l'introduction de Bödeker et Saada: Les archives de bibliothèques, sources de l'histoire de la culture et des sciences, pp.23–33, p. 33.

<sup>13</sup> Journée d'études du 23 novembre 2009 organisée par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) et le Centre de conservation du Livre. <http://www.enssib.fr/ecole/recherche/manifestations-scientifiques/les-bibliotheques-et-leurs-archives-droit-et-patrimoine> (page consultée le 2 juin 2010). L'ENSSIB abrite également le Centre Gabriel Naudé, spécialisé en histoire du livre et des bibliothèques et en anthropologie de la culture et des savoirs.

<sup>14</sup> Journée d'études du 14 décembre 2010. [www.bnf.fr/documents/cp\\_ateliers\\_livre\\_etat\\_recherche.pdf](http://www.bnf.fr/documents/cp_ateliers_livre_etat_recherche.pdf) (page consultée le 20 juin 2011). Les Ateliers du livre de la BNF font la part belle aux bibliothèques.

<sup>15</sup> Anciennement *Library History*, publié à Londres dès 1967.

<sup>16</sup> Anciennement *Libraries and Culture* publié à Austin (USA). Ces nouveaux titres traduisent l'élargissement des champs de la recherche.

<sup>17</sup> Wiegand, Wayne A.; David, Donald G. (éd.): *Encyclopedia of library history*. New York/London 1994. Stam, David H. (éd.): *International dictionary of library histories*. Chicago/London 2001 (2 vol.).

<sup>18</sup> Vernet, André et al. (dir.): *Histoire des bibliothèques françaises*. Paris 1988–1992. Sur sa réception, voir: Varry, Dominique: *Réflexions autour de la parution de l'Histoire des bibliothèques françaises*. In: *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français*, n. 160 (1993) pp.43–46. Sur l'état de la recherche, voir id.: *L'histoire des bibliothèques en France. Etat des lieux*. In: *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 50/2 (2005), pp. 16–22.

En Suisse, la recherche ne partage guère ces nouvelles perspectives. Il n'existe pas d'étude fouillée au niveau national ou régional, hormis l'ouvrage de l'allemande Christine Senser en 1991. Elle énumère des bibliothèques sans pour autant faire l'histoire du paysage bibliothéconomique.<sup>19</sup> Deux ans plus tard, Fredy Gröbli publie une bibliographie de l'histoire des bibliothèques en Suisse, sans écho retentissant.<sup>20</sup> Il faut cependant signaler l'histoire de l'association faîtière des bibliothécaires suisses (BBS) de Robert Barth en 1997. L'auteur y constate que l'histoire des bibliothèques en Suisse n'est guère fructueuse.<sup>21</sup> Quinze ans plus tard, sa remarque est toujours d'actualité. Les publications récentes demeurent étroitement liées à l'histoire du livre ou d'une seule institution.

### Accès et traitement

Cette histoire se nourrit de différentes sources : fonds d'archives publics ou fonds privés (de bibliothécaires, de libraires ou de relieurs), sources publiées comme les rapports annuels ou les collections de la bibliothèque. Néanmoins les documents non publiés produits par cette dernière dans le cadre de ses activités sont sa source la plus précieuse. Ces archives permettent de transformer les perspectives d'une histoire en plein essor. Or les historiens soulignent la difficulté d'accès à ce matériel.

En effet, certaines pièces ont disparu. Et quant elles ont été préservées, ces pièces sont souvent difficilement accessibles, au grand dam des chercheurs. Cela n'est pas dû à des restrictions de consultation liées à des législations sur la protection des données.<sup>22</sup> La question se situe en amont dans le traitement même des archives au sein de la bibliothèque. Les documents subsistant n'ont souvent ni le conditionnement ni les instruments de recherche adéquats pour la conservation et la communication.

Les raisons d'un faible traitement varient d'une institution à l'autre. A défaut de fournir une analyse approfondie, ces lignes proposent quelques éléments d'explication. Tout d'abord, les lacunes dans les fonds peuvent être dues à une destruction volontaire en cas de conflit ou à une catastrophe naturelle comme l'incendie ou l'inondation. Mais des lacunes ont principalement pour origine le bibliothécaire producteur d'archives. Ce dernier n'est guère été sensibilisé au fait que ses instruments de travail sont des archives institutionnelles et qu'en tant que telles, elles intéressent la postérité et sont soumises à des obligations légales. Ainsi, lorsque leur valeur juridique et historique lui échappe, ou lorsqu'il ne souhaite pas laisser de traces, ses documents quittent la bibliothèque. Pour les mêmes raisons, le producteur peut simplement abandonner ses dossiers, complets ou non, classés ou non, et signalés ou non. Les dossiers sont donc comme égarés dans le bâtiment. Non identifiés, non conditionnés, ils sont difficilement communicables !

<sup>19</sup> Senser, Christine: *Die Bibliotheken der Schweiz*. Wiesbaden 1991.

<sup>20</sup> Gröbli, Fredy: *Die Erforschung des Bibliothekswesens in der Schweiz. Eine bibliographische Bestandaufnahme*. In: *L'espace bibliothéconomique suisse*. Vevey 1993, pp.191–211.

<sup>21</sup> Barth, Robert: *Bibliotheken, Bibliothekarinnen und Bibliothekare in der Schweiz. Hundert Jahre bibliothekarischer Branchenverband, 1897–1999 = Bibliothèques et bibliothécaires en Suisse: cent ans d'association professionnelle, 1897–1997*. Vevey 1997, p.351, note 15.

<sup>22</sup> Sujet abordé par Yakel; Colligan 2001.

Conditionnement et description sont nécessaires à la consultation de documents par des tiers. Or ces opérations nécessitent des ressources en temps, argent, personnel et espace qui sont fréquemment limitées dans les bibliothèques. Ces ressources autorisent à peine la gestion dynamique des collections à l'heure d'Internet. Si les acteurs sont peu sensibilisés à la valeur historique et aux obligations juridiques, si les ressources sont faibles, s'il n'y a pas de volonté de mise en valeur du patrimoine, le traitement s'avère insuffisant.

En dépit des enjeux juridiques et historiques, en dépit de l'outil de travail que sont les archives définitives, cette faible mise en valeur n'attire guère l'attention. Il a donc été difficile d'en trouver mention dans la littérature bibliothéconomique et archivistique. En 1991, Richard J. Cox trouve étonnant («surprisingly») que l'intérêt américain pour l'histoire des bibliothèques ne soit pas traduit par un effort systématique d'identifier, préserver et rendre accessibles les archives qui documentent cette histoire.<sup>23</sup> Martine Poulain fait aujourd'hui ce constat pour la France: bien que spécialistes de la mémoire, les bibliothécaires «semblent parfois peu soucieux de la leur propre, notamment de leur mémoire proche».<sup>24</sup> Ce constat peut s'étendre à tous les pays et aux bibliothécaires d'aujourd'hui comme des siècles passés. C'est ce même phénomène que Peter Vodosek décrit comme un paradoxe en 1980. Gageons qu'il rejoindrait Martine Poulain aujourd'hui lorsqu'elle affirme que ce phénomène ne fait que s'accroître avec le manque d'organisation de la mémoire électronique des institutions.

De rares publications destinées aux bibliothécaires abordent la thématique. Ainsi en 1993, Noë Richter attire l'attention sur la difficulté de construire la mémoire de la profession, de la bibliothéconomie et, partant, la mémoire de leurs lieux: «cette mémoire défie toute synthèse parce qu'elle est fragmentée et dispersée. Les documents administratifs sont dans les archives, les bibliothèques, les associations, mais leur dissémination en rend la consultation difficile.»<sup>25</sup> Dix ans auparavant, le britannique R. P. Sturges publiait un article programmatique dans un périodique destiné aux professionnels des bibliothèques: «The Future of the Library's Past: Library Administrative Records Preservation, Policy and Practice».<sup>26</sup> Il évoque là deux raisons de soigner ces documents: une raison historique patente puis une raison pratique: l'importance vitale pour l'administration d'une bibliothèque de la bonne gestion des documents appartenant au passé.

Or cette question passe également inaperçue du côté des décideurs et du management des bibliothèques. Les manuels se concentrent sur les politiques d'acqui-

<sup>23</sup> Cox, Richard J.: *Library History and Library Archives in the United States*. In: *Libraries and Culture*, vol. 26/4 (1991) pp. 569–593, p. 569. Bien que traitant exclusivement des Etats-Unis, son étude de la typologie des sources utilisées par les historiens et ses propositions de valorisation sont aussi fort intéressantes.

<sup>24</sup> Poulain, Martine: *Livres pillés, lecture surveillée. Les bibliothèques françaises sous l'Occupation*. Paris 2008, pp. 11–12. Elle est par ailleurs responsable du 4<sup>e</sup> volume de l'*Histoire des bibliothèques françaises (1914–1990)*.

<sup>25</sup> Richter, Noë: *La mémoire de la profession*. In: *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français* (1993), n. 160, pp. 47–48, p. 48.

<sup>26</sup> Sturges, R. P.: *The Future of the Library's Past: Library Administrative Records Preservation, Policy and Practice*. In: *IFLA Journal* (1983), vol. 9/1, pp. 28–33.

sition, de gestion des ressources humaines ou de collaboration en réseau. Bien qu'ils visent une optimisation de l'ensemble des tâches, aucune attention particulière sur la gestion de la production documentaire – pourtant indispensable à l'exécution de ces tâches – n'est à relever.

### La responsabilité des archives

Des plaidoyers du type de celui de Sturges ne rencontrent guère plus d'échos dans le domaine archivistique. La problématique des archives de bibliothèques demeure un aspect ignoré de la problématique des archives institutionnelles.<sup>27</sup> Elle n'attire pas l'attention des archivistes ou des records manager d'aujourd'hui, contrairement à la thématique voisine des archives des universités, autre lieu majeur de transmission des savoirs.<sup>28</sup>

Le rôle du bibliothécaire qui décide de transmettre ou non ses documents à la postérité a été souligné. Mais il faut remarquer que du point de vue archivistique, en cette qualité de créateur ou producteur des documents, le bibliothécaire est uniquement responsable de la création de l'information.<sup>29</sup> L'archiviste assure quant à lui la pérennité ou l'élimination de l'information. Son rôle est donc primordial.

Cette responsabilité d'archivage varie d'une institution à l'autre. Dans certaines bibliothèques, elle n'est pas clairement définie. Dans d'autres, un archiviste détaché par les archives de l'administration intervient ponctuellement. Dans nombre d'institutions, c'est à un membre du personnel fixe qu'échoit cette responsabilité. Il s'agit soit d'un bibliothécaire stricto sensu, soit d'un collaborateur spécialisé dans le traitement d'archives; cette fonction vient souvent en sus d'autres activités. Tous traitent ainsi ponctuellement de nouveaux versements. Ils donnent corps au patrimoine.

Quant à la gestion des dossiers courants, elle est sauf exception du seul ressort des producteurs. Or sans coordination, il est difficile de parvenir à une gestion documentaire efficace à l'heure de l'augmentation de la masse documentaire et de la mutation des documents. Ceci est patent dans des institutions chargées d'années, restructurées, employant des dizaines (voire des centaines) de collaborateurs. C'est pourquoi l'archivistique préconise actuellement une intervention en amont par un système de gestion intégrée. Elle permet de fournir un cadre de classement aux documents et de déterminer des délais de conservation. Elle permet d'optimiser la conduite des affaires, la gestion des coûts, de sécuriser les documents engageants juridiquement et de favoriser l'échange des savoirs.

<sup>27</sup> Ainsi le même Cox n'y consacre qu'un paragraphe dans son ouvrage sur les archives institutionnelles. Mais il y redit son étonnement face au peu d'intérêt qu'ont les bibliothèques pour leurs propres archives. Cox, Richard J.: *Managing institutional archives*. New York; Westport Conn. [etc.] 1992, p. 18.

<sup>28</sup> Voir Meystre-Schaeren, Nicole: *Les universités et leurs archives. Pour un patrimoine qui reflète les activités des hautes écoles*. In: *Actualité archivistique suisse – Archivwissenschaft Schweiz aktuell*, Baden 2008, pp. 118–126.

<sup>29</sup> Gagnon-Arguin, Louise: *La création*. In: Rousseau, Jean-Yves; Couture, Carol: *Les fondements de la discipline archivistique*. Sainte-Foy 1999, pp. 69–101, pp. 80–81.

## De rares exemples de gestion intégrée

Il est difficile de connaître et d'analyser des exemples de gestion intégrée dans le paysage bibliothéconomique. Car contrairement à des archives définitives accessibles au public, ces archives courantes et intermédiaires sont par définition accessibles au personnel seul. Elles concernent certaines affaires (telles les ressources humaines) soumises à la protection des données. Il n'existe pas nécessairement de politique les définissant. Elles peuvent être comprises comme une mesure administrative parmi d'autres, qui ne concerne pas la collectivité.

Les exemples ci-après sont le résultat de sondages menés directement auprès des institutions, sur Internet, dans des rapports annuels et des revues spécialisées en bibliothéconomie et archivistique. Force est de constater qu'en 2011, rares sont les bibliothèques qui mettent en avant un système de gestion intégrée de leurs documents.

C'est outre-Atlantique que sont visibles le plus d'exemples. Le records management y est bien développé dans les universités et donc dans les bibliothèques universitaires. Il n'est pas pour autant adéquat. Ainsi, la prestigieuse Library of Congress vient de faire l'objet d'un audit.<sup>30</sup> Un rapport publié en mars 2010 conclut que son système de records management doit être entièrement remanié afin de répondre aux exigences juridiques de l'administration fédérale.

Le Québec a une position de précurseur en matière de gestion intégrée des archives. Cela se dénote jusque dans les murs de sa plus grande institution culturelle : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), née de la fusion de plusieurs institutions en 2006. Elle a publié en février 2009 sa politique de gestion intégrée de ses propres documents administratifs (GID). Elle met actuellement en œuvre un système de Gestion électronique des Documents (GED) spécialement conçue pour ses besoins.<sup>31</sup>

Les archives historiques de la BNF ont été évoquées. La mise en valeur récente d'une partie d'entre elles est une conséquence directe de l'instauration en 2004 d'une «Mission pour la Gestion de la production documentaire et des archives».<sup>32</sup> Celle-ci est chargée de mettre sur pied un système de records management. Elle poursuit succinctement les objectifs suivants : garantir la traçabilité des documents essentiels au suivi des affaires, permettre une meilleure communication et valorisation des archives historiques. Il s'agit également d'expérimenter en France les pratiques du records management selon les normes ISO 15489.

En Suisse, la Bibliothèque nationale (BN) est concernée par le programme GEVER (Gestion électronique des affaires) qui a pour mandat d'informatiser toute la gestion des affaires dans l'administration fédérale. En 2011, la BN est en phase de

<sup>30</sup> The Library of Congress, Office of the Instructor General, Integrated Support Services: The Library's Records Management need to be Overhauled. Report n. 2009-PA-104, March 2010 (for public release). La bibliothèque ne respecte pas le Federal Records Act et les législations correspondantes.

<sup>31</sup> Informations transmises par Normand Charbonneau et Yves A. Lapointe (BANQ).

<sup>32</sup> Dhérent, Catherine: Le «Records management» à la Bibliothèque nationale de France. In: Les métiers du patrimoine en Europe. Evolutions, enjeux, professions. Paris 2005, n.p.; id: Le pilotage et l'évaluation du système de records management de la Bibliothèque nationale de France. In: La Gazette des archives 4 (2009), n. 216, pp. 131–144.

conception de son nouveau plan de classement. L'introduction du programme est prévue pour fin 2012.<sup>33</sup>

En 2011, la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne (Burgerbibliothek)<sup>34</sup> a déjà développé un système de gestion de ses propres archives. Il règle le classement, les versements et les délais de conservation. L'institution peut donc aisément appliquer à ses propres archives le nouveau règlement sur l'archivage du 28 juin 2010 de la Commune bourgeoise de Berne (Burgergemeinde).<sup>35</sup> Des travaux sont également en cours dans une des plus grandes bibliothèques de Suisse: la Bibliothèque centrale de Zurich (ZB).<sup>36</sup> La nouvelle direction y a décidé une prise en charge des archives administratives. Elle a particulièrement pour objectif d'accompagner les changements structurels des années précédentes.

Ces projets complexes ne peuvent se gérer à la manière des versements sporadiques aux archives historiques. Ils nécessitent en effet une définition des responsabilités archivistiques et l'allocation de ressources matérielles, financières et humaines.

La prochaine partie présente le cas de la Bibliothèque de Genève. C'est un exemple de ce qui peut advenir dans une bibliothèque dès lors que décision est prise par une direction de mettre en œuvre un système de gestion intégrée et que des ressources sont allouées pour ce faire.

### Les archives de la Bibliothèque de Genève

La Bibliothèque de Genève est fondée en 1559 par Jean Calvin comme bibliothèque de l'Académie.<sup>37</sup> En 1539, le Petit Conseil de la République de Genève votait la loi ordonnant aux imprimeurs de la place de déposer des exemplaires de leurs publications à la Chambre des comptes.<sup>38</sup> Les volumes rejoignent progressivement les fonds de la Bibliothèque. C'est l'origine du dépôt légal, qui permet aujourd'hui encore la préservation de la production éditoriale genevoise.

En 1847, la Bibliothèque devient officiellement une institution de la Ville de Genève. Elle n'en demeure pas moins fortement attachée à l'Académie, raison pour la-

<sup>33</sup> Sur GEVER (pour elektronische Geschäftsverwaltung), voir: <http://www.bar.admin.ch/themen/00871/index.html?lang=fr> (page consultée le 24 juin 2011). Informations transmises par Matthias Nepfer (BN).

<sup>34</sup> Informations transmises par Philipp Stämpfli (Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne).

<sup>35</sup> Reglement über die Bearbeitung von Daten und die Sicherung, Ordnung und Archivierung von Unterlagen vom 28. Juni 2010. A noter que la Bibliothèque joue un rôle actif pour l'application de la loi. Voir: Weisungen zum Registraturplan sowie zur Bewirtschaftung und zur Ablieferung von Unterlagen an die Burgerbibliothek. Informations transmises par Philipp Stämpfli (Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne).

<sup>36</sup> Informations transmises par Susanna Bliggenstorfer (ZB).

<sup>37</sup> Voir Gardy, Frédéric: La Bibliothèque de Genève de 1900 à 1930. Avec une introduction sur l'histoire de la Bibliothèque des origines jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Genève 1930 et Buysens, Danielle et al. (éd.): Patrimoines de la Bibliothèque de Genève. Un état des lieux au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Genève 2006. Ce livre accompagne l'exposition au Musée Rath, voir infra. Le site Internet de la BGE, rubrique «Connaitre la BGE», donne une vue synthétique. <http://www.ville-ge.ch/bge/> (page consultée le 27 mai 2011).

<sup>38</sup> Voir Burgy, Etienne: Dépôt légal et genevensia. La mémoire imprimée de Genève. In: Patrimoines 2006, pp. 75–119. Cette loi fait figure de rareté dans le paysage bibliothéconomique suisse.

quelle elle déménage avec elle dans les bâtiments néo-classiques du site des Bastions en 1872, site qu'elle occupe aujourd'hui encore. En 1907, elle devient Bibliothèque publique et universitaire (BPU). Cette désignation souligne son rôle de premier plan à Genève en l'absence de bibliothèque cantonale ou de bibliothèque centrale pour l'Université. Elle est actuellement une des plus grandes bibliothèques patrimoniales de Suisse. Ses collections comptent 2 millions d'imprimés, 1400 mètres linéaires d'archives (dont près de 600 fonds privés de personnes et de familles), 220 000 documents iconographiques dont une des plus riches collections d'affiches de Suisse. 97 employés fixes et des dizaines d'employés temporaires sont répartis sur quatre sites: le site principal des Bastions, la Bibliothèque musicale (BMus), le Centre d'iconographie genevoise (CIG) et l'Institut et Musée Voltaire (IMV).<sup>39</sup> La numérisation des catalogues et des collections va bon train. De nouveaux espaces pour le libre-accès et le stockage sont créés. Des expositions sont organisées *in situ* à l'Espace Ami-Lullin rénové.

En 2006, l'exposition *Arts, savoirs, mémoires: Trésors de la Bibliothèque de Genève*, montée *extra muros* au Musée Rath, est l'occasion d'une ouverture à un large public et d'un historique des différents Départements et services – ci-après appelés unités<sup>40</sup> – dans le catalogue d'exposition. Lors du vernissage, le magistrat en charge du Département de la Culture renomme la BPU Bibliothèque de Genève (BGE). Il ré-affirme la dimension patrimoniale genevoise de l'institution et son lien avec la collectivité. Il initie également des transformations. Elles deviennent nécessaires car sous le dynamisme dont fait preuve la Bibliothèque, croissent des zones d'ombre dans la gestion des collections comme dans celle des documents administratifs, alors que les budgets se font plus serrés. Le projet *Transition BGE* (octobre 2006–décembre 2007) est lancé. Conservateurs et bibliothécaires passeront au crible l'institution et son fonctionnement. Une de leurs conclusions est la nécessité d'une prise en charge professionnelle des archives administratives.<sup>41</sup> Dans cette mouvance, le *Règlement de la Bibliothèque de Genève* est adopté en 2008.<sup>42</sup> Concernant les archives, ce sont deux lois cantonales récentes qui régissent principalement l'institution: la *Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et à la protection des données personnelles* (LIPAD) du 5 octobre 2001, et la *Loi sur les archives publiques* (LArch) du 1<sup>er</sup> décembre 2000 ainsi que son *Règlement d'application* (RArch).<sup>43</sup>

<sup>39</sup> La Bibliothèque de Genève en 2008, 2009. Genève 2010.

<sup>40</sup> Ou «unités organisationnelles» selon la terminologie de l'administration fédérale. Ce terme comprend ici également administration et direction. Il évite la confusion avec «le Département» qui est celui de la Culture de la Ville de Genève.

<sup>41</sup> Transition BGE, Rapport du groupe «Contenu», point 3.1.7 (validé le 3 mai 2007, diffusion interne).

<sup>42</sup> Règlement de la Bibliothèque de Genève. Genève 2008. Adopté par le Conseil administratif le 20 février 2008. Entrée en vigueur le 20 février 2008.

<sup>43</sup> Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et à la protection des données personnelles (LIPAD) A208 du 5 octobre 2001 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2002; modifications en 2008 et 2010); Loi sur les archives publiques (LArch) B215 du 1<sup>er</sup> décembre 2000 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2001); Règlement d'application de la loi sur les archives publiques (RArch) B215.01, du 21 août 2001 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2001; modifications en 2006 et 2010). <http://www.ge.ch/legislation/> (page consultée le 14 juin 2011).

En tant qu'archives d'une institution municipale, celles de la BGE pourraient être versées aux Archives de la Ville de Genève (AVG). Cependant, du fait que la Bibliothèque possède les compétences professionnelles et l'infrastructure nécessaires pour le traitement, la conservation et la mise à disposition du public de ses archives historiques, elle en assure la gestion dans ses propres murs. Les AVG ont donc un rôle de conseil. A noter qu'elles conservent cependant quelques documents concernant l'ex-BPU dans le fonds «Présidence et direction des affaires culturelles».<sup>44</sup> Ce fonds documente pour l'essentiel les relations de cette Présidence (l'actuel Département de la culture) avec la direction de la Bibliothèque. Les archives de fonction étroitement liées aux missions d'acquisition, catalogage, conservation et communication des fonds sont quant à elles conservées aux Bastions et sur les sites.

### Archives BPU

Né comme instrument de gestion, le fonds d'archives administratives est déménagé, complété, évalué, décrit et coté à plusieurs reprises au cours des siècles. Il est remarquablement conservé et complet. Des dizaines de pièces sont consultées chaque année.<sup>45</sup> Le premier catalogue de la Bibliothèque (1572) constitue sa pièce la plus ancienne.<sup>46</sup> En 1985, une collaboratrice du Département des manuscrits opère une ample mise à jour et crée la cote Arch. BPU; elle consacre une exposition et un article à ces archives de la «maison».<sup>47</sup> En l'an 2000, elle intègre de nouveaux versements dans un nouvel inventaire. Il s'agit d'un catalogue en traitement de texte qui décrit 62 mètres linéaires.<sup>48</sup> Treize «séries» cotées par une lettre correspondent chacune à un Département ou à un secteur. Peu de documents proviennent des sites hors Bastions; mais des positions sont laissées libres en prévision de leurs versements. C'est donc un plan basé sur la structure organisationnelle de l'Institution. Rigoureux, doté d'introductions et de renvois fort utiles, c'est aujourd'hui un outil précieux pour les historiens comme pour les bibliothécaires.

### Le projet Archives BGE

L'auteure d'Arch. BPU est désormais retraitée. Des mouvements de personnel – dont le changement de direction – ont pour conséquence la fermeture de nombreux dos-

<sup>44</sup> Cote: AVG 300.E.12 Bibliothèque publique et universitaire. Les Archives d'Etat de Genève conservent un portefeuille de placards et d'imprimés concernant la «BPU» (1816–1824). Cote: AEG 1934/007.

<sup>45</sup> Monnier, Philippe M.: Les archives de la Bibliothèque publique et universitaire. Une source pour l'histoire culturelle genevoise. In: Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, (2000/2001), t.30/31 pp.69–79, p.70. RERODOC: <http://doc.rero.ch/record/9514?ln=fr> (page consultée le 27 mai 2011).

<sup>46</sup> Manuscrit, relié avec le catalogue de 1612. Cote: BGE Arch. BPU Dk 1.

<sup>47</sup> Pittard, Françoise: La Bibliothèque publique et universitaire à travers ses archives. In: Musées de Genève (juillet-août 1985), pp.8–14. Voir aussi son catalogue d'exposition, composé de cet article, de coupures de presse et de photographies: La Bibliothèque publique et universitaire à travers ses archives: exposition, Salle Lullin, juin–octobre 1985. Genève [1985].

<sup>48</sup> Voir la Table détaillée (11 p.): <http://www.ville-ge.ch/bge/collections/manuscrits-fonds-archives-bibliotheque.html> (page consultée le 27 mai 2011). Le Catalogue des manuscrits, vol. XL a, b, c (pp.457–458), est disponible uniquement dans la salle de lecture du Département des manuscrits.

siers. Sporadiquement, leurs responsables les versent au Département des manuscrits, quand ils ne les emportent pas. Mais dans la majorité des cas, ces dossiers inactifs sont laissés dans les bureaux ou abandonnés dans les combles ou les sous-sols. Lors de travaux de réaménagement en 2010, la plupart des documents inactifs entreposés hors des bureaux sont regroupés dans un local par une bibliothécaire.

Quant aux archives courantes et intermédiaires en croissance exponentielle, elles n'ont jamais été traitées de façon concertée. Il n'existe aucun cadre de classement général, aucune directive concernant les délais de conservation et de versement. Des destructions s'opèrent au mépris de la loi. Des documents essentiels se perdent.

Alertée par le rapport *Transition BGE*, la Ville de Genève alloue un poste à temps plein sur un an pour un projet de gestion intégrée des documents. Le projet et l'équipe qui le constitue prennent le nom d'Archives BGE.<sup>49</sup> Ils débutent officiellement en février 2010 en traitant en parallèle documents actifs, semi-actifs et inactifs. Les seules ressources matérielles que se voit allouer le projet concernent du matériel de conditionnement non acide. Il n'est donc pas question de GED.

Il est d'emblée décidé que l'inventaire détaillé des archives historiques sera désormais conforme aux normes ISAD(G) et réalisé en XML EAD. Il rejoindra *Odyssee*, la base de données *ad hoc* de la BGE.<sup>50</sup> Le plan de classement sera également réélabéré pour tenir compte de ces normes. Il est présenté ci-après. Avant cela, il s'agit de présenter l'évaluation des archives historiques.

Des dossiers inactifs sont récoltés dans les bureaux lors du traitement des archives courantes. Jointes aux 53 mètres linéaires précédemment réunis dans un local, ils constituent une masse d'archives définitives à évaluer d'environ 60 mètres datant des années 1905 à 2005.<sup>51</sup> Doublets, documentation et fournitures sont éliminés. Des publications sont transmises au service du Catalogue. Les documents concernant le cœur des missions de la BGE – tels les bordereaux de réception du dépôt légal – sont intégralement conservés. Des durées de conservation et des échantillonnages – par exemple pour les demandes de reproductions – sont décidés. Des séries «publications de l'institution», «ephemera» et «coupures de presse» sont créées dans les archives. Ceci permet de traiter des documents correspondants fondamentaux pour la mémoire de Bibliothèque, qui à ce jour ne faisaient l'objet d'aucun regroupement physique ou intellectuel.<sup>52</sup>

<sup>49</sup> Equipe constituée de la soussignée, archiviste au Département des manuscrits (30% du poste, avec fonction de chef de projet), d'une agente temporaire (70% du poste, principalement chargée des archives définitives), et dans leur rôle de conseil, de la conservatrice du Département des manuscrits et de l'archiviste adjoint des AVG. Vu l'ampleur de la tâche, le poste de chef de projet est prolongé de cinq mois en 2011.

<sup>50</sup> Base de données des manuscrits et des archives privées, <http://w3public.ville-ge.ch/bge/odyssee.nsf> (page consultée le 28 mai 2011). Le logiciel utilisé par les Manuscrits, le CIG, l'IMV et les AVG est *Altova XML Spy 2005 Professional Edition*. Voir Burgy, François: ISAD(G) et XML/EAD pour les inventaires des Archives de la Ville de Genève. In: *Arbido* 5/2004, pp.53–55.

<sup>51</sup> Les archives définitives conservées sur les autres sites (BMus, IMV et CIG) ne sont pas comprises dans ce chiffre. Elles sont identifiées et seront traitées ultérieurement.

<sup>52</sup> Les publications sont d'une part celles dont la Bibliothèque est soit auteur, soit éditeur; d'autre part, celles dont l'auteur est un collaborateur, et qui concerne la Bibliothèque. En dépit de leur quantité et de leur qualité, ces publications n'ont jamais fait l'objet d'une bibliographie. Quant aux ephemera, des

Environ un quart de la masse (soit 15 mètres linéaires) ne concerne pas directement la BGE. Il s'agit des dossiers clos d'anciens collaborateurs n'ayant laissé aucune indication qui puisse orienter l'évaluation. Ces dossiers sont liés à l'enseignement, à la recherche et aux réseaux professionnels auxquels ils prenaient part soit à titre personnel, soit comme représentants de l'institution. Ainsi les deux boîtes relatives à l'enseignement d'un conservateur à l'École de Bibliothécaires (créée en 1918, actuellement intégrée à la Haute École de Gestion de Genève). Elles posent le même type de questions non résolues que les archives de professeurs d'université: appartiennent-elles au domaine public ou privé?<sup>53</sup> La BGE n'a certes pas pour mission de les conserver. Mais du fait de leur faible volume et de leur valeur de témoignage inaccoutumé des liens entre les deux institutions, ils sont conservés au même titre qu'un échantillonnage.

Des dossiers concernant des réseaux professionnels sont d'une évaluation plus complexe. Il s'agit principalement du Réseau des bibliothèques utilisant Sibil (Rebus) et de Bibliothèque Information Suisse (BIS et ses prédécesseurs) dont trois directeurs de la BGE furent présidents.<sup>54</sup> Ces dossiers concernent essentiellement la formation, la création et la coordination de catalogues en réseau. Du point de vue matériel, il s'agit en partie de publications et de documentation qu'il est aisé d'éliminer ou de transférer. Mais il s'agit également de correspondance, de rapports et de procès-verbaux de petits groupes de travail, tous authentiques documents d'archives. Ce sont les instruments du bouleversement que les bibliothèques suisses ont construit dès les années 1980. La valeur historique de ces dossiers est donc indéniable.

Or la BGE n'est pas responsable de la pérennité de ces documents associatifs. Cette dernière devrait incomber aux groupes mêmes. Hélas les associations et leurs membres ont rarement clarifié le sort de toutes leurs archives. Il en résulte à la fois dispersion, destruction ou redondance des documents comme le remarque Noë Richter. Cependant BIS est exemplaire: ses archives historiques sont inventoriées, conditionnées et accessibles; de plus, elle est dotée d'«Archivrichtlinien» pour les archives courantes et les versements.<sup>55</sup> Quant aux archives REBUS, si elles ont été sauvegardées, c'est grâce à des initiatives privées.<sup>56</sup> La consultation de ces deux fonds et de leurs inventaires a permis d'établir que la majeure partie des documents conservés à Genève sont des doublets et sont à éliminer. L'archiviste pourrait éliminer les éléments restants (surtout des correspondances et des notes manuscrites) sans que nul ne s'en alarme avant longtemps.

Le choix est ici fait de conserver ces papiers. Car ces documents sont tout aussi riches en informations que des rapports formatés. Ils renseignent la mémoire de la profession, l'action de la BGE et ses relations au niveau national; ils documentent les

---

échantillons sont conservés dans Arch. BPU et dans les collections d'imprimés sous les cotes BGE Gw 1 et Gw 150.

<sup>53</sup> Voir Meystre-Schaeren 2008.

<sup>54</sup> H. Delarue (1942–1943), M.-A. Borgeaud (1962–1965) et Ph. M. Monnier (1984–1986). Delarue (1951–1954) et Borgeaud (1955–1962) furent également présidents de la Commission d'examens.

<sup>55</sup> Moser-Brossy, Dominique: Réorganisation des archives BBS. Archives BBS, 1897–1993. Berne 1994, p. 1. Autres informations transmises par Alain Mermoud (BIS).

<sup>56</sup> Rebus (1974–2009). L'inventaire est dans le catalogue IDS.

mutations des dernières décennies qui font qu'une bibliothèque patrimoniale n'est pas un fief isolé, mais plus que jamais un élément d'un réseau. Ce choix se lit dans la perspective de la constitution d'un patrimoine documentaire (*Überlieferungsbildung*) valorisant la diversité des documents pour la construction d'une mémoire plurielle.<sup>57</sup>

Les questions soulevées par cette évaluation montrent tout l'intérêt d'un traitement en amont. En effet, le producteur aurait pu par exemple fournir des informations sur le sort des archives de son groupe de travail – le cas échéant se renseigner, voire ouvrir le débat !

D'autres formes d'analyse sont mises en œuvre dans le traitement des archives courantes et intermédiaires situées dans les bureaux et sur les serveurs informatiques. Les grandes lignes de la méthode australienne DIRKS (*Designing and Implementing Recordkeeping Systems*) servent de cadre de référence.<sup>58</sup> Dans un premier temps, les sources principales concernant l'institution et sa production documentaire sont identifiées, notamment grâce à l'Intranet, à un accès étendu aux espaces informatiques et au catalogue Arch. BPU. Mais l'essentiel des informations proviendra directement des collaborateurs. Vingt-cinq cadres, bibliothécaires et membres de l'administration sont consultés sur les quatre sites. Ces entretiens complètent et vérifient les informations sur une unité ; ils permettent de repérer ses besoins. Ils renseignent sur son historique, les activités des collaborateurs actuels et précédents, son fonctionnement, ses procédures ou organigrammes fonctionnels. Ils renseignent sur la valeur, la fonction et l'organisation des principaux documents produits dans le cadre de ces activités. Ces entretiens sont également l'occasion d'informer sur le projet et de recueillir des versements aux archives définitives.

Les responsables informatiques confirment que tant les dossiers partagés sur le serveur que les pages de l'Intranet sont créés à la demande sans répondre à un plan précis. Les enquêtes confirment l'absence de gestion concertée des documents pointée par Transition BGE, quelque soit leur support. Aucun instrument de gestion ne fait surface. Une incommensurable hétérogénéité dans les modes de production, de classement, de conservation ou de destruction est mise en évidence. Il n'existe que de rares politiques ou procédures écrites – les règles de catalogage étant de notables exceptions. A l'heure des fréquents changements de personnel et réorganisations internes, ceci ne facilite pas la transmission d'information.

Ces analyses servent de base à l'élaboration des outils de gestion intégrée : un unique plan de classement, un calendrier de conservation, des procédures et des directives sur la tenue des dossiers et les versements. Le tout se veut simple et facile

<sup>57</sup> Voir Kellerhals, Andreas : *Überlieferungsbildung und Bewertung. Einleitung*. In: *Revue Suisse d'Histoire* (2001), n.4. pp.413–423; *ibid.* : *Überlieferungsbildung – revisited/(Selbst-)kritische Diskussionsanstöße zur Einleitung / Constitution du patrimoine archivistique – revisited/Impulsions (auto)critiques en guise d'introduction*. In: *Arbido* (2007), 3, pp.5–23. Il s'agit là surtout des archives de l'Etat et de la nécessité « d'étendre la constitution du patrimoine archivistique au-delà de son activité principale plurielle » (2007, p.17).

<sup>58</sup> *Designing and Implementing Recordkeeping Systems (DIRKS) Manual*. Site des Archives nationales australiennes, <http://www.naa.gov.au/records-management/publications/dirks-manual.aspx> (page consultée le 12 avril 2010). Cette méthode est notamment utilisée par la BNF.

d'utilisation et en accord avec les prescriptions des AVG.<sup>59</sup> Ces outils sont en cours d'élaboration. Le premier à être mis en place en 2011 est le plan de classement.

Ce plan est structuré selon la logique des fonctions d'une bibliothèque et répond aux particularités genevoises. Il est inspiré par les plans analogues de la Bibliothèque Nationale suisse (BN) et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) mentionnés plus haut. Il est constitué de six séries principales réparties en deux groupes : gestion (0–2) et fonction (3–6). Le groupe de gestion concerne des documents propres à toute organisation. La série 0 rassemble les dossiers concernant les bases légales, la Direction, les relations extérieures et la communication. La série 1 concerne les ressources humaines, financières, matérielles et informatiques. La série 2 est dévolue à l'administration interne des unités : elle concerne des dossiers nécessaires à la gestion de ces unités comme organigrammes fonctionnels, plannings ou procès-verbaux, et des dossiers de travail (les moins nombreux possibles) qui ne trouveraient de place ailleurs.

Le second groupe concerne les documents de fonction. Ils sont liés à la mission spécifique de la bibliothèque qui est d'acquérir, cataloguer,<sup>60</sup> conserver et diffuser. La série 3 Acquisition regroupe les dossiers d'achat, don, échange, legs ou dépôt. A noter ici que la quantité de documents relatifs à l'acquisition pour la collection générale est inversement proportionnelle à la dimension de la collection. En effet, la quasi totalité du processus d'acquisition est désormais opéré via le logiciel Virtua. A l'inverse, des collections spéciales comme celle des archives privées (Département des manuscrits) constituent pour l'accroissement de leurs collections des dossiers de gestion. Ces derniers sont inclus dans cette série, du fait qu'ils sont initiés par le processus d'acquisition.

La série 4 Catalogage contient les dossiers nécessaires à la description des collections, notamment les normes, règles et cotes. Elle contient également les fichiers originaux des « catalogues » et instruments de recherche des collections non comprises dans le catalogue RERO via le logiciel Virtua, comme les fonds d'archives ou iconographiques. Cette série concerne également des projets spécifiques, comme le projet de catalogage rétrospectif, nommé « rétroconversion ». Il a pour objectif de rendre accessible en ligne la majeure partie des données de description des collections de tous les sites de la BGE.

La série 5 Conservation concerne principalement les activités d'équipement du livre, de conservation préventive et de restauration. La série 6 Diffusion concerne des activités en apparence bien différentes et réparties dans la plupart des unités. Elles ont pour point commun le contact avec le public et la mise en valeur des collections. Il s'agit principalement du prêt, du service de référence, de la correspondance avec les usagers, des expositions, des prêts spéciaux pour des expositions, de la médiation culturelle, des projets de numérisation tels E-Rara.<sup>61</sup> Cette série inclut également la

<sup>59</sup> Disponibles sur l'Intranet de la Ville de Genève. Archives BGE se donne pour objectif de les diffuser car elle sont méconnues.

<sup>60</sup> Cette étape inclut toutes les actions analogues à « cataloguer » : « traiter », « inventorier », « indexer », bref tout ce qui concerne, en termes archivistiques, l'élaboration d'instruments de recherche.

<sup>61</sup> La BGE est le coordinateur romand du projet E-Rara. <http://www.e-rara.ch/> (page consultée le 24 juin 2011).

reprographie. La reproduction des collections est certes à cheval entre conservation préventive et diffusion. Ici, bien que les préoccupations de conservation soient sous-jacentes, le but premier est de communiquer les collections numérisées, comme dans E-Rara.<sup>62</sup>

Précédemment discuté au Conseil de la Bibliothèque, ce plan est l'objet de la «fiche d'information archives BGE» n.3 (20 juin 2011) destinée aux collaborateurs. Des fiches d'information et, à terme, les outils sont à disposition sur la page Archives BGE de l'Intranet. De plus, lors de son lancement, le projet fut introduit par la direction et présenté lors d'une réunion rassemblant l'ensemble du personnel.

En 2011, l'heure est à la finalisation des outils et au début de leur mise en place. L'heure n'est pas encore au bilan critique. La tâche est considérable en regard des ressources à disposition. Des solutions doivent être trouvées pour compenser l'absence de ressources matérielles. Ainsi, en l'absence de GED, il est envisagé d'utiliser certains espaces informatiques pour de l'archivage et de développer l'Intranet.<sup>63</sup> Ces perspectives sont possibles grâce au soutien et à l'intérêt des responsables informatiques.

Qualité des outils, adéquation avec les besoins, communication, soutien de la direction et des responsables informatiques sont des éléments clef succès d'un projet de type records management. Mais en fin de compte, ce succès dépend de sa mise en pratique par le bénéficiaire final : l'utilisateur. Un système non ou partiellement appliqué demeure lettre morte. Pire, loin d'apporter des solutions, il génère le chaos !

### **Pour conclure**

L'univers des archives administratives de bibliothèque a des attraits tout particuliers. Il est au cœur des collections d'imprimés, de manuscrits, d'estampes ou de bases de données, il est l'instrument de leur vie.

A l'abri des regards, cet univers paraît pourtant aussi ennuyeux que poussiéreux. En effet, les bibliothécaires gèrent rarement les archives de leur propre production avec autant de soin que les collections qu'ils acquièrent. Ils délaissent les premières dans un sous-sol et font la promotion des secondes auprès du public. Qui plus est, les archivistes qui pourraient se charger de ces documents n'ont guère l'occasion de s'en approcher. Or tant les exigences légales que les exigences d'une amélioration de la circulation de l'information dans une bibliothèque appellent au changement.

Ces exigences donnèrent naissance au projet Archives BGE. Il fut l'occasion de remarquer combien la problématique des archives administratives de bibliothèque est méconnue des archivistes et des bibliothécaires. Ce sont actuellement les historiens qui ont attiré l'attention sur la question. Il y a donc beaucoup d'enquêtes à mener et de thématiques à articuler du point de vue archivistique et bibliothéconomique.

La présente contribution n'avait pas les moyens de mener l'un de ces travaux. Elle a donc présenté un état de la question puis une étude de cas. Aussi a-t-elle com-

---

<sup>62</sup> BAnQ inverse l'optique et classe la reproduction dans sa série Conservation.

<sup>63</sup> Sur la conception et mise en place de cet outil, voir Grange, Didier : Intranet : une opportunité à saisir pour les archivistes. In : Geschichte und Informatik = Histoire et informatique 2001, vol. 12, pp. 109–118.

mencé par aborder les moins méconnues de ces archives administratives : les archives définitives, sources pour l'historien. Puis elle s'est intéressée aux archives courantes et intermédiaires en tant qu'instrument de travail pour les bibliothécaires. Elle a souligné la nécessité d'une bonne organisation de ces archives sur tout leur cycle de vie.

La présentation de la Bibliothèque de Genève et du projet Archives BGE a ensuite été l'occasion d'un aperçu de mise en œuvre d'un système de gestion intégrée. Ce fut l'occasion de développer deux fonctions archivistiques: l'évaluation et la classification. La première a abordé la question de l'envergure du patrimoine archivistique d'une bibliothèque patrimoniale. Quant à la seconde, elle a présenté un plan de classement basé sur les fonctions. En apparence banal, ce plan représente en soi une petite révolution mentale. La Bibliothèque s'y lit comme un tout, sites et collections rassemblés autour des fonctions centrales d'acquisition, de catalogage, de conservation et de diffusion des ressources documentaires. Elle ne se lit plus comme une accumulation de fonctions isolées.

Plaidant pour une gestion professionnelle des archives de bibliothèque, cette contribution a parfois forcé le trait. Elle a célébré des projets de records managements menés dans des bibliothèques nationales. Elle a insisté sur la défaillance des bibliothèques en matière de gestion de leurs archives courantes, intermédiaires et définitives. La Bibliothèque de Genève n'a pas été épargnée. Et pourtant, elles tournent.

C'est précisément pour que ces bibliothèques tournent mieux, pour qu'elles améliorent leur proactivité, la diffusion de leurs ressources, la constitution de leur patrimoine et qu'elles honorent leurs devoirs face à la loi et à la collectivité, que cette contribution a souligné les avantages d'une solution de gestion intégrée.